

JEUDI

10 NOV.

2022 **GRÈVE**


TOUS ENSEMBLE
POUR NOS SALAIRES !



En n'augmentant pas la valeur du point, a minima à la hauteur de l'inflation annuelle, la Direction nous fait subir depuis des années une déflation salariale. STOP !

A cela s'ajoute sa politique de rémunération, menée depuis une vingtaine d'années, dont le but est de ne plus reconnaître nos qualifications par la revalorisation de nos grilles de rémunérations.

La reconnaissance de nos qualifications passe par notre salaire statutaire brut. Le salaire net c'est pour le mois, mais le salaire brut, c'est pour la vie !

La CGT-RATP a toujours lutté contre l'individualisation des salaires par les primes. Pour sécuriser le niveau de vie des agents et garantir un haut niveau de pension pour la retraite, les 2 leviers sont la valeur du point et le coefficient paye.



➤ **La CGT-RATP a des propositions pour mettre fin à ces situations inacceptables :**

- Mise en place dans l'entreprise d'un dispositif automatique d'augmentation de la valeur du point égal à l'inflation, déconnecté des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).
- La revalorisation de toutes les grilles de coefficient hiérarchique de 50 points, soit **+ 320 € BRUTS PAR MOIS, dès le premier niveau de grille.**

Chacune et chacun doit s'approprier ces revendications pour qu'ENSEMBLE, nous les portions avec force et détermination face à cette Direction générale !

LA RATP FAIT PARTIE DES ENTREPRISES QUI DISPOSENT DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR AUGMENTER LES SALAIRES... MAIS ELLE FAIT LE CHOIX DE FAIRE DE LA DOTATION EN CAPITAL DANS DES FILIALES QUI CONTRIBUENT À LA MISE EN CONCURRENCE DES SALARIÉ.E.S DU TRANSPORT ENTRE EUX !



Ce 10 novembre, la CGT-RATP appelle à la GRÈVE et à se rassembler à 10h00 au siège (rue de Bercy) !

Dans toutes les catégories, tous les départements, toutes les unités, tous les attachements... soyons en GRÈVE et présents ce jour-là pour faire entendre à la Direction et à la l'Etat, propriétaire de la RATP, ce que les agents exigent, parce qu'elle leur revient de droit : la REVALORISATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES !